



PRÉFET DE LA HAUTE- SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prudence en montagne !

Anancy, le 19/05/2020

Le soleil et la chaleur seront au rendez-vous dans les prochains jours et vous serez nombreux à vouloir vous rendre en montagne.

Le préfet de la Haute-Savoie tient à rappeler les conseils de prudence à mettre en œuvre en cette période de levée du confinement.

Conseils aux pratiquants :

De nombreux itinéraires de randonnée pédestre sont encore enneigés et demandent donc une vigilance plus importante pour être pratiqués actuellement en toute sécurité, des névés sont encore en effet présents et nécessitent d'être traversés avec une grande prudence.

Avant de vous engager :

- adaptez votre itinéraire à votre condition physique et à votre niveau technique
- reprenez progressivement la pratique sportive
- renseignez-vous sur les conditions de l'itinéraire que vous envisagez de parcourir (nivologie, difficultés techniques localisées...)
- munissez-vous de l'équipement adapté aux conditions, d'enneigement notamment (bâtons, crampons, piolet, pelle, DVA, sonde)

En ce qui concerne la pratique de l'alpinisme, il est rappelé d'être vigilant face aux avalanches de plaques de grandes ampleurs qui se déclenchent avec le réchauffement, de ne pas s'engager dans des itinéraires trop ambitieux et trop long, de rester en adéquation avec la restriction journalière.

Plusieurs accidents graves ont déjà nécessité l'intervention des unités spécialisées de secours en montagne depuis le 11 mai dernier. Il est donc rappelé que toutes les activités sportives en montagne doivent reprendre de façon progressive et modérée. Les sportifs sont invités à adopter un comportement responsable, en respectant un niveau d'engagement raisonnable et des marges de sécurité plus larges, afin de prévenir tout risque d'accident qui viendrait peser sur la capacité hospitalière de la Haute-Savoie.

Consignes de distanciation :

Les refuges du département ne sont pas encore gardés et les abris d'hiver ne permettent pas de maintenir une distanciation adaptée au regard du contexte sanitaire, seules les sorties à la journée sont donc autorisées conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mai 2020

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Anancy cedex

La reprise du sport en montagne ne doit pas conduire à une densité de fréquentation trop importante des sites de pratique et doit se faire conformément aux règles de distanciation physique : le guide pratique publié sur le site du ministère des sports détaille cette nouvelle organisation, sport par sport (<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>).

Soyons prudent et responsable afin de préserver notre système de soin qui bénéficie à l'ensemble des Hauts-Savoyards.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex